

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4516

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Grand projet ville (GPV) - Aménagement de la maison du projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à la Commune

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4516**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Grand projet ville (GPV) - Aménagement de la maison du projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à la Commune**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la politique de la ville et de renouvellement urbain contractualisée avec nos partenaires dans le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise, sont mises en place des équipes projet dans les différents quartiers de la géographie prioritaire de l'agglomération.

Ces équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), ont pour mission de conduire sur le terrain la mise en œuvre du CUCS, dans ses dimensions sociales, économiques et urbaines.

A ce titre, l'équipe MOUS du grand projet de ville (GPV) de Vaulx en Velin, est cofinancée et commandatée par la Commune de Vaulx en Velin, la Communauté urbaine de Lyon et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Ce financement figure à la convention signée avec l'ANRU, l'Etat, la Commune de Vaulx en Velin et les partenaires locaux en mai 2005.

Cette même convention prévoit l'installation de nouveaux locaux pour accueillir l'équipe MOUS du GPV, auparavant implantée en partie dans des locaux à vocation commerciale du centre-ville, en partie dans des locaux de l'Hôtel de ville.

La nouvelle implantation vise à :

- améliorer l'information à destination des habitants par la création d'un véritable espace de présentation des projets et de concertation,
- regrouper l'équipe MOUS du GPV en un seul et unique lieu,
- rapprocher l'équipe du quartier du Mas du Taureau, secteur à enjeux dans le projet de renouvellement urbain,
- enfin, renforcer le potentiel commercial du centre-ville par la libération des anciens locaux du GPV.

La Commune est maître d'ouvrage de l'opération. Ce projet, dont le montant est estimé à 416 872 € TTC, bénéficie de la participation de la Commune, de l'ANRU et de la Communauté urbaine de Lyon.

La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 137 568 € correspondant à l'aménagement de la maison du projet.

Le financement de l'opération s'organise selon le plan financier suivant :

Financeurs	Participations
Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)	137 568 €
Communauté urbaine de Lyon	137 568 €
Commune de Vaulx en Velin	141 736 €
Total	416 872 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17- Politique de la ville, pour un montant de 137 568 € en dépenses à la charge du budget principal, à prévoir en 2014, sur l'opération n° 0P17O2910.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 137 568 € au profit de la Commune de Vaulx en Velin dans le cadre de l'aménagement de la maison du grand projet de ville (GPV) de Vaulx en Velin,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Vaulx en Velin définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2041412 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.